

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 mars 2014**

Le 28 mars 2014 le Conseil Municipal de la commune de Belpech s'est réuni sous la Présidence de Monsieur NICOL Jean Paul, Maire, ensuite par Monsieur VIDAL Pierre, le plus âgé des Conseillers Municipaux, et pour terminer par Monsieur VIDAL Pierre élu Maire de BELPECH.

**Ordre du jour** conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

- Installation du Conseil Municipal,
- Election du Maire,
- Fixation du nombre de poste d'adjoints,
- Election des adjoints.

**Etaient présents :** VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, MARIO Jean Christophe, BELONDRADE Sandrine, FOURES Jean-Robert, CROS Christine, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, ARMENGAUD Pierre, ROUZES Régine, BOURGEGAS Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusés :** néant

**Installation des conseillers municipaux :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur NICOL Jean Paul, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Madame VILESPY Estelle a été désignée en qualité de secrétaire de séance. Il lui a été adjoint une auxiliaire Mme ARMENGAUD Christine.

**Election du Maire :**

Le Plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur VIDAL Pierre, a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé que le maire était élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président a demandé s'il y avait des candidats.

Monsieur VIDAL Pierre se déclare candidat.

Monsieur ARMENGAUD Pierre, au nom de la liste Agissons pour Belpech, se déclare candidat.

**Constitution du bureau**

Mmes ROUZES Régine et BENAZETH Céline ont été désignées en qualité d'assesseur du bureau de vote.

### **Déroulement du scrutin**

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a introduit l'enveloppe fournie par la mairie dans l'urne et a émargé la liste d'émargement afin de faire constater son vote.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été procédé au dépouillement :

### **Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

ARMENGAUD Pierre	2 suffrages
VIDAL Pierre	13 suffrages

### **Proclamation de l'élection du maire**

Monsieur VIDAL Pierre a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### **Election des adjoints.**

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Pierre élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

### **Nombre d'adjoints**

Monsieur VIDAL Pierre a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité des membres présents, à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chaque liste l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après demande par Monsieur le Maire, le conseil municipal n'a pas désiré disposer de quelques minutes pour constituer les listes et les déposer.

Une liste conduite par Mme MAURETTE Sylviane a été déposée :

MAURETTE Sylviane	1 <sup>er</sup> adjoint
REMOLA Christophe	2 <sup>ème</sup> adjoint
VILESPY Estelle	3 <sup>ème</sup> adjoint
FONTES Frédéric	4 <sup>ème</sup> adjoint

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints dans les mêmes conditions que l'élection du maire.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été procédé au dépouillement :

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Liste MAURETTE Sylviane 12 suffrages

**Proclamation de l'élection des adjoints.**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme MAURETTE Sylviane.

Monsieur le Maire a donné ensuite lecture du tableau du conseil municipal :

Fonction	Qualité	NOM et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	M.	VIDAL Pierre	15/12/1949	28/03/2014	409
1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	MAURETTE Sylviane	24/06/1964	28/03/2014	409
2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	REMOLA Christophe	21/10/1959	28/03/2014	409
3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	VILESPY Estelle	30/09/1973	28/03/2014	409
4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	FONTES Frédéric	09/10/1967	28/03/2014	409
conseiller	M.	FELIU Joseph	01/06/1959	23/03/2014	409
Conseiller	Mme	BLANC-MONTERO Nicole	01/07/1969	23/03/2014	409
Conseiller	Mme	CROS Christine	19/08/1969	23/03/2014	409
Conseiller	M.	MARIO Jean-Christophe	14/04/1970	23/03/2014	409
Conseiller	M.	FOURES Jean-Robert	21/11/1970	23/03/2014	409
Conseiller	M.	BELONDRADE Sandrine	29/05/1971	23/03/2014	409
Conseiller	Mme	BENAZETH Céline	03/04/1975	23/03/2014	409
Conseiller	Mme	ROUZES Régine	21/05/1957	23/03/2014	265
Conseiller	M.	ARMENGAUD Pierre	07/08/1965	23/03/2014	265
Conseiller	M.	BOURGEAIS Bruno	06/11/1963	23/03/2014	133

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 heures 30.